

	<b>2022-07-25-CD64-Information Commission Médicale</b>	
	Thématique :	Compétitions
	Destinataires :	Clubs, élus, CTF
	Nombre de pièces jointes :	
	<input type="checkbox"/> Echéance de réponse : <input checked="" type="checkbox"/> Information	

**Ce qu'il faut retenir :**  
**Surclassements vers U11**

**Objet : Surclassements vers U11**

Comme vous avez pu le constater sur le tableau des surclassements FFBB pour la saison 2022/2023, il est possible de surclasser des U8 vers U11 sur accord du médecin de famille.  
 Ainsi, des enfants nés en 2015 peuvent être surclasser en U11 (enfants nés en 2012/2013).

Nous attirons votre attention sur les spécificités de cette catégorie d'âge avec l'obligation pour un jeune joueur/joueuse de jouer un ¼ temps dans son intégralité sans possibilité de changement en première mi-temps.

La commission médicale du CD64 incite à la plus grande vigilance et précaution concernant la santé de vos joueuses/joueurs qui pourraient être concernés.

Bonnes vacances à tous,  
 Sportivement,  
**Dr Gaëtan FROISSARD**  
 Commission Médicale du CD64  
[medical.cd64@hotmail.com](mailto:medical.cd64@hotmail.com)

Contact : Dr Froissard      E-mail : [medical.cd64@hotmail.com](mailto:medical.cd64@hotmail.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Dr Froissard		Dr Froissard
Référence	2022-07-25-CD64-Information Commission Médicale	